



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

#### DELIBERATION N°DCC2022-096

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **6**

Pouvoir : **4**

Pour : **18**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **01 Novembre 2022**

Date d'affichage : **07 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre-François BELLINI en son siège.

**Etaient présents :** Pierre François BELLINI, Monique CHIOCCA, Jean-Luc GIOCANTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI, François CHIARASINI, Madeleine GUGLIELMI, Antoine PELLEGRINETTI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Roselyne FOLACCI.

**Etaient absents :** Patrick NANNI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Jean- Baptiste GIFFON, Pierre POLI

**Absents représentés :** Noël Dominique LIVRELLI (par A. OTTAVI) Félix BRUSCHI (par M CHIOCCA), Gabrielle FOLACCI (par R FOLACCI) Marie-France ORSONI (par PF BELLINI).

**Secrétaire de séance élu :** Madeleine GUGLIELMI,

---

**OBJET :** RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE - PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DES CONSULTATIONS D'UN VEHICULE BOM 14 M3 DE REMPLACEMENT SUITE A L'ACCIDENT DU BOM FZ037YE

---

Le Président de séance expose au conseil communautaire,

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-30-001 du 30 mars 2020 portant modifications statutaires de la communauté de communes du Celavu-Prunelli ;

**Considérant** qu'afin de pallier au manque de camion de collecte des déchets ménagers et assimilés suite à un sinistre qui s'est déroulé en Aout 2022, il conviendrait de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule BOM.

Ce renouvellement est justifié par la mise à la réforme du véhicule BOM, FZ 037 YE immatriculé en 2021.

Ainsi, suite au recensement des besoins du service, il est proposé d'acquérir :

- 1 camion BOM 14M3 en remplacement,

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 180 544.00 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :



DÉPENSE PRÉVISIONNELLE HT	CO FINANCEMENTS		
180 544.00 €	ASSURANCE (En attente)	70 %	126 380.80 €
	AUTO FINANCEMENT	30 %	54 163.20 €
	TOTAL	100%	180 544.00 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président, à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires potentiels.
- **AUTORISE** le Président, à lancer la consultation;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*